



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2017-010

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2017

Sommaire

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2017-01-20-002 - Arrêté relatif à l'organigramme de la préfecture modifié (2 pages)

Page 3

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des Ressources Humaines
et des Moyens
Bureau des Ressources Humaines

Arrêté préfectoral n° relatif à l'organigramme de la préfecture

**Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la circulaire du 19 mars 2008 de M. le Premier ministre relative à la réforme de l'organisation des services territoriaux de l'Etat ;

Vu la circulaire du 7 juillet 2008 de M. le Premier ministre relative à l'organisation départementale de l'Etat ;

Vu la circulaire n° 5367/SG du 27 février 2009 de M. le Premier ministre relative à la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;

Vu la circulaire n°NOR : INTA1619452C du 8 juillet 2016 relative à la nouvelle organisation des services issue du « plan préfectures nouvelle génération » ;

Vu l'avis du comité technique réuni le 8 décembre 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral n°47-2017-01-12-009 du 12 janvier 2017 relatif à l'organigramme de la préfecture de Lot-et-Garonne est modifié.

Article 2- : Les services d'administration préfectorale placés sous l'autorité du préfet comprennent :

- les services du cabinet, placés sous l'autorité du directeur de cabinet,
- les services de la préfecture, placés sous l'autorité du secrétaire général,
- les services des sous-préfectures de Villeneuve-sur-Lot, Marmande et Nérac, placés sous l'autorité de leur sous-préfet respectif.

Article 3- : L'organigramme de la Préfecture est fixé comme suit à compter du 20 janvier 2017 :

Sont rattachés au **directeur de cabinet** :

- le service du cabinet,
- le service interministériel de défense et de protection civiles,
- le service interministériel de communication,

Sont rattachés au **secrétaire général** :

directement :

- le service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication,
- le délégué du préfet dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- le chargé de mission aux affaires économiques et à l'emploi,
- le responsable de la sécurité des systèmes d'information,
- le référent fraude départemental.

ainsi que :

- la **DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES**, comprenant :
 - le bureau des élections et de la réglementation,
 - le bureau des usagers de la route,
 - le bureau de la nationalité et des étrangers,
 - la plate-forme passeports,

- la **DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**, comprenant :
 - le bureau des finances locales,
 - le bureau des collectivités locales et de l'intercommunalité,
 - le service de l'appui territorial et de la coordination,
 - le pôle juridique et contentieux interministériel,

- la **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS**, comprenant :
 - le bureau des ressources humaines,
 - le bureau des budgets et de la logistique,
 - le contrôle de gestion.

Article 4- : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Lot-et-Garonne.

AGEN, le 20 janvier 2017


Patricia WILLAERT